

LECONTVIRUS

INSECTICIDE BIOLOGIQUE à base de virus de polyédrose nucléaire
POUR LA LUTTE CONTRE LE DIPRION DE LECONTE (*NEODIPRION LECONTEI*)

POUDRE MOUILLABLE

POUR USAGE DANS LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE
RECONDITIONNEMENT

GARANTIE : Corps d'inclusion polyédriques du virus de la polyédrose nucléaire du
diprion de Leconte 0,05 %
(contient au moins 20×10^9 corps d'inclusion polyédriques par gramme)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
DANGER - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISATEUR POTENTIEL

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX. Éviter tout contact avec
la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler.

N° D'HOMOLOGATION 20291
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : _____ GRAMMES

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
Centre de foresterie des Grands Lacs
1219, rue Queen Est
Sault Ste. Marie (Ontario)
P6A 2E5
705-541-5517

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI : Ce produit ne doit être utilisé que pour la fabrication d'un insecticide biologique qui est homologué conformément à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISE EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. SENSIBILISATEUR POTENTIEL. PUISSANT IRRITANT OCULAIRE. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Après manipulation du produit, se laver soigneusement avec du savon et de l'eau. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, des gants protecteurs, un respirateur avec filtre anti-poussière et anti-brouillard (approuvé MSH/NIOSH, avec préfixe TC-21C) ou un respirateur approuvé NIOSH avec un filtre N-95, R-95, P-95 ou HE pour produits biologiques, ainsi que des lunettes protectrices ou un masque protecteur pendant toutes les activités de manipulation, de nettoyage et de réparation. Chez certaines personnes, des contacts répétés ou prolongés avec la peau peuvent provoquer des réactions allergiques. Des études sur l'irritation primaire des yeux montrent que le pesticide est un puissant irritant oculaire et qu'il peut endommager les yeux de façon irréversible. Un appareil de secours pour rinçage des yeux doit être disponible lors des activités de mélange, de chargement ou d'application. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active non utilisée et les contenants conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme provincial de réglementation ou au fabricant.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le produit est un irritant oculaire puissant, qui peut causer des dommages irréversibles à la cornée. Administrer un traitement symptomatique.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.